



**Réunion du Conseil d'établissement
20 février 2025 – 18 h 15
PV de la rencontre**

1. Ouverture de l'assemblée

Mouna Andraos ouvre l'assemblée à 18 h 20.

2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée

Caroline Marinacci se propose.

3. Vérification du quorum

Sont présent-es :

Membres parents : Mouna Andraos, Caroline Marinacci, Aurélie Mereu, Chloé Salato et Arnaud Theurillat-Cloutier

Membres du personnel : Mireille Langlois (directrice), Marjorie Bouffard (psychoéducatrice) et Nathalie Petit (enseignante)

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Les dossiers de décision seront abordés avant les dossiers d'information.

Un point est ajouté au varia : suivi des démarches pour une politique en lien avec les écrans.

L'adoption de l'ordre du jour modifié est proposée par Arnaud Theurillat-Cloutier et secondée par Nathalie Petit.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 12 décembre 2024

Caroline Marinacci vérifie si les informations au point 16 en lien avec le Comité Réno-Biblio concernent plutôt le groupe des bénévoles de la biblio. Mireille Langlois confirme que les informations sont valides.

Au point 19, la phrase « Les membres discutent de d'autres points concernant » est incomplète et peut être supprimée.

L'adoption du procès-verbal modifié est proposée par Aurélie Mereu et secondée par Nathalie Petit.

6. Suivi aux procès-verbaux s'il y a lieu

Aucun suivi.

7. Période réservée au public

Aucun public n'est présent.

8. Parole au représentant au Comité de parents (CSSDM)

Amina Boumghar n'est pas présente.

9. Parole à la Fondation de l'école La Mennais

Chloé Salato, Aurélie Mereu et Caroline Marinacci partagent les activités (danse familiale Swing ton beigne, vente de collations) ainsi que la campagne de financement à venir. Le sous-comité Kermesse sollicitera aussi bientôt une rencontre avec Mireille pour lui présenter le plan du site et valider les mesures de sécurité prévues.

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



10. Parole au comité usagers du SDG

Mouna Andraos n'a rien à signaler. Les membres du comité — Mouna Andraos, Marie Erneq, Karim Roukoz et Leïla Zaidi (responsable du service de garde) — ont eu une première rencontre.

DOSSIERS DE DÉCISION

11. Réglementation du SDG 24-25

Mireille explique que plusieurs paragraphes du document sont fournis par le CSSDM et doivent être laissés tels quels. Elle soulève au CÉ les sections qui pourraient avoir matière à discussion, notamment la composition des groupes, la circulation dans l'école et les jouets personnels.

Les modifications proposées par le CÉ sont :

- Au point 5 : Ajouter une définition pour expliquer le concept des portes ouvertes
- Au point 5 : Ajouter un point pour les activités spéciales du mercredi (avant les sorties à l'extérieur)
- Au point 11 / Consignes pour la boîte à lunch : utiliser « suggérons » au lieu de « demandons »
- Au point 11 / Jouets personnels : ajouter « Par contre, pour TOUS les objets personnels de type électronique...»

Mireille validera les points avec Leïla Zaidi. La version finale du document sera envoyée au CÉ pour approbation par courriel.

12. Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option 25-26

Mireille Langlois présente aux membres la grille proposée ainsi que les modalités à respecter. Elle explique également les choix qui ont été faits par le passé. Les membres du CÉ discutent des différentes options.

Arnaud Theurillat-Cloutier souligne l'importance de pouvoir se baser sur données probantes afin de prendre des décisions éclairées; que cela serait aidant pour les années à venir. Mireille Langlois confirme qu'elle pourra présenter les résultats les plus récents en français et en mathématiques lors de la prochaine rencontre du CÉ; elle ne croit pas avoir accès aux résultats en anglais.

L'approbation de la grille des matières présentée est proposée par Aurélie Mereu et secondée par Nathalie Petit.

13. Consultation sur les critères de sélection de la direction d'établissement (FORMS CSSDM)

Mireille Langlois explique le fonctionnement de la consultation, puis revient rapidement sur les enjeux sur le milieu notés dans le projet éducatif. Les membres du CÉ se concertent pour remplir le formulaire.

14. Approbation du calendrier 25-26 et ses journées pédagogiques

Mireille Langlois présente le calendrier 25-26 proposé. La possibilité de tenir l'assemblée générale la même soirée que la rencontre des parents est discutée. Les membres du CÉ conviennent qu'il sera préférable de plutôt présenter les différentes instances (fondation, CÉ, etc.) lors de la rencontre des parents et possiblement d'organiser différents kiosques.

L'approbation du calendrier 25-26 est proposée par Nathalie Petit et secondée par Marjorie Bouffard.

15. Consultation sur les projets de politiques et d'abrogations (CSSDM)

Mireille Langlois présente les modifications aux deux politiques.

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



Politique relative aux contributions financières

Caroline Marinacci demande si la ristourne de taxes reçue par le CSSDM est aussi déduite pour les frais payés par l'école. Mireille Langlois fera la vérification.

Politique sur la démocratie scolaire

Mireille en profite pour présenter le fonctionnement du conseil des élèves. Aurélie Mereu se questionne à savoir si le CÉ pourrait dorénavant avoir accès aux demandes du conseil. Mireille Langlois présentera les demandes récentes lors de la prochaine rencontre du CÉ.

Les membres se concertent pour remplir le questionnaire du CSSDM :

- Les modifications aux deux politiques sont approuvées.
- Le CÉ ne souhaite pas suggérer une méthode de calcul et des pistes de mise en œuvre de la règle concernant l'utilisation de 80% d'un cahier d'exercices.
- Le CÉ est en accord avec la suggestion de reporter d'une année l'application de la règle mentionnée ci-haut.
- Le CÉ vote que le calcul de la période de 18 mois s'appliquerait rétroactivement pour les élèves déjà délocalisés.

16. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école = Sorties scolaires

Approuve la programmation (LIP art. 87)

Mireille Langlois précise deux ajouts : 14 mars (Musée de l'Holocauste) et 28 mars (Château Ramzay). Elle enverra un tableau révisé.

DOSSIERS D'INFORMATION

17. École La Mennais (inscription, prévisions clientèle 25-26, sortie extérieure des élèves à 15h35, autres infos utiles s'il y a lieu)

Inscriptions et prévisions de la clientèle 2025-2026

Mireille Langlois présente les prévisions de la clientèle pour 25-26 :

- Aucune classe de maternelle 4 ans (5 inscriptions – minimum requis est de 9 inscriptions)
- 2 classes de maternelle 5 ans
- Une classe pour tous les niveaux (1 à 6)
- Deux classes combinées (1^{re} et 2^e année ainsi que 4^e et 5^e année)
- Classes AMPLI (confirmations plus tard)
- Total approximatif : 220 élèves
- Total pour 2024-2025 : 226 élèves

Les membres du CÉ discutent de la pertinence et des possibilités de promotion pour encourager les inscriptions pour la maternelle 4 ans.

Sortie des élèves à 15 h 35

Les changements proposés ont été implémentés et les résultats sont positifs. Les élèves et l'équipe sont heureux du nouvel horaire. Retour à l'intérieur vers 16h-15 (un peu plus tôt pour les maternelles). Les élèves sont plus calmes au retour. Il reste seulement des petits ajustements à apporter pour la gestion des sacs, des souliers, etc.

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



Travaux majeurs

Les travaux initialement prévus cet été ont tous été repoussés en raison des coupures gouvernementales au budget du CSSDM. Seulement des travaux mineurs sont prévus pour corriger certains enjeux.

18. Service de garde

Aucune information supplémentaire à partager.

19. Suivi projet éducatif

Les données seront présentées lors de la prochaine rencontre.

20. Suivi plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Aucune information supplémentaire à partager.

21. Suivi code de vie de l'école

Aucune information supplémentaire à partager.

22. Suivi projet réaménagement bibliothèque

Mireille Langlois présente les développements les plus récents, notamment les requêtes auprès du CSSDM pour la peinture et l'ajout de prises électriques, l'achat d'un écran interactif, la recherche de fournisseurs homologués, etc.

Caroline Marinacci demande s'il est possible pour le CÉ de voir le plan. Mireille Langlois enverra par courriel la version préliminaire du plan.

Chloé Salato demande quelle est la date prévue pour la fin du projet. Mireille Langlois précise que les délais seront tributaires des fonds disponibles. Elle estime qu'il reste au moins un an de travail et que le projet sera donc complété au printemps 2026.

23. Information par un parent pour adhérer au programme Matière verte

Caroline Marinacci propose de repousser ce point à la prochaine rencontre.

24. Budget École suivi

Mireille Langlois présente le tableau des mesures budgétaires et note que tout va bien jusqu'à maintenant.

Mouna Andraos demande si la mesure du co-enseignement se poursuivra l'an prochain. Mireille Langlois répond que le tutorat se poursuivra. Les membres discutent de tutorat, d'orthopédagogie et de récupération, mais le sujet sera plutôt repris par le comité EHDA.

25. Suivi Cantine pour tous

Caroline Marinacci informe le CÉ que l'organisation n'a pas encore finalisé la sélection des écoles pour l'an prochain. Entre-temps, elle propose que le CÉ sonde les parents et les élèves concernant le service traiteur (attentes et besoins). Les données permettront de clarifier le processus de sélection d'un nouveau fournisseur. Les membres du CÉ sont d'accord avec cette idée.

26. Varia :

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1
Téléphone : (514) 596-5288
<http://la-mennais.csdm.ca>

Suivi comité citoyen pour l'embellissement et la sécurité aux abords de l'école

Mireille Langlois informe les membres du CÉ qu'après vérification auprès du CSSDM, le comité approuvé lors de la dernière rencontre ne peut être sous l'égide du CÉ. Ce sera donc un comité de parents autonome.

Suivi des démarches pour une politique en lien avec les écrans

Mireille Langlois présente les résultats du sondage interne rempli par les enseignant-es et explique que l'équipe-école est en réflexion sur l'utilité de créer un comité de travail et de mettre en place une telle politique. Les membres parents réitèrent l'importance de cette politique et recommandent la création d'un comité de travail.

Ateliers offerts par le CREP

Marjorie Bouffard informe que le CÉ que plus de 100 parents ont rempli le sondage d'intérêt, et que les deux ateliers les plus demandés sont la prévention de l'anxiété et la construction de l'estime de soi.

27. Prochaine rencontre :

Mardi 15 avril 2025 à 18 h 15 (Changement de jeudi à mardi proposé par les membres présents)

28. Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 21 h 23.

Signature de la présidence du CE

Signature du secrétaire de la rencontre

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.